



## Préavis N° 11 / 2023 – Peyres-Possens – rénovation d'un appartement dans l'immeuble locatif sis au chemin des Roches 2

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 30 novembre 2023 dans les locaux de l'administration communale en présence de Nathalie Jatton, Municipale en charge du dossier.

La commission a reçu toutes les informations techniques et financières de la part de Nathalie Jatton et du syndic.

L'immeuble en question date des années 70 et comprend 6 appartements au total.

L'appartement en question fait une surface estimée à environ 64m<sup>2</sup>. Pour ce projet, la commune collabore avec Cogestim qui s'occupe de la location de l'appartement, moyennant 4% des frais de gestion. Cogestim s'occupera également du suivi des travaux.

Les divers et imprévus s'élèvent en principe à 12-15%, mais ils sont ici 2 fois moins élevés car les soumissions sont rentrées.

Les fenêtres ont déjà été changées récemment il y a 10 ans environ.

La commission relève de manière positive le choix de la Municipalité de privilégier les entreprises communales lorsque cela est possible, pour certains travaux, malgré un très léger surcoût.

Sur un plan pratique et pour faciliter le travail des personnes travaillant dans les commissions, la commission ad hoc demande désormais les plans des rénovations en avance. Nous proposons de mettre les plans à disposition des conseillers également. Cela permettrait d'arriver avec une bien meilleure information sur les préavis et de poser les bonnes questions en arrivant à la séance.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

D'accepter le préavis N° 11 / 2023 Peyres-Possens rénovation d'un appartement dans l'immeuble locatif sis au chemin des Roches 2 tel que présenté.

Thierrens, le 30 novembre 2023

Vincent Fellrath

Joëlle Martin

Dick-André Freymond

Marc Chablaix (rapporteur)

Yannick Dizerens